

Chères lectrices,
chers lecteurs,

Dans cette édition, vous trouverez la présentation du prochain numéro de la Revue internationale de psychologie qui portera sur la gestion stratégique des ressources humaines à travers la responsabilité sociale de l'entreprise, par Corinne Gendron. Nous vous proposons également un compte-rendu sur la conférence qu'a prononcé le 11 novembre dernier à Montréal, Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, à propos du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire. S'ensuit un compte-rendu du 3^e Sommet des Professionnels de l'Exportation « Le commerce international durable : au-delà de l'environnement », par Marie Hanquez. Finalement, François Décaray-Gilardeau vous propose un article qui retrace l'historique des conférences internationales des Nations Unies sur les changements climatiques.

Oeconomia Humana

Décembre-janvier, 2008-2009

Éditorial, François Décaray-Gilardeau, rédacteur en chef
Decary-Gilardeau.Francois@uqam.ca

La dérive de Flaherty

Il arrive parfois qu'un éditorial est fin prêt pour la publication, puis un événement qui nous paraît fort important nous tombe sur la tête. Dans ce cas, rattrapé par l'actualité, il est important de réagir et structurer nos idées sur l'événement en question. C'est ce qui est arrivé avec l'Énoncé économique présenté par Jim Flaherty à la Chambre des communes. Mais, je vous le promets, je profiterai de la prochaine édition pour aborder un autre dossier tout aussi l'important, le jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause Ciment St-Laurent c. Barrette et al, où la Cour, après avoir remarqué qu'aucune faute n'a été commise par l'entreprise, la condamne tout de même à verser 15 millions en indemnités pour des « inconvénients anormaux ou excessifs »....

Revenons à l'Énoncé économique et financier de Flaherty. Comme le remarque ce dernier dans son discours, nous sommes dans « un contexte de dégradation sans précédent des systèmes économiques et financiers, partout dans le monde ». Ce contexte devrait nous amener à revoir nos politiques économiques et fiscales, pour éviter de reproduire les erreurs qui nous y ont amené d'une part et palier à la crise d'autre part. Pourtant, il semble clair que le Ministre Flaherty ne semble pas prêt à revoir sa vision ou donner le coup de barre nécessaire à un revirement. Dans le contexte où aux États-Unis aucun effort n'est ménagé pour corriger la situation, au Canada, la stratégie conservatrice semble à l'opposé de ce que l'on observe dans le monde

entier. Au lieu de supporter l'économie et les travailleurs canadiens, on se contente de maintenir une ligne dure de non intervention de l'État, une vision idéologique néolibérale, pourtant inadéquate en temps de crise.

En fait, cet Énoncé économique aura pris par surprise l'ensemble des observateurs de la politique canadienne. Pourquoi ? Parce qu'il vient contredire, non seulement le bon sens, mais Stephen Harper lui-même ! Deux messages ont été adressés dernièrement par le Premier ministre. 1) Lors du sommet de l'APEC au Pérou, il mentionnait que la récession mondiale nécessitait : « des actions fiscales sans précédent » 2) Puis, quelques jours plus tard, il répondait qu'il ne fallait pas avoir une vision trop simpliste de la finance gouvernementale, bref que la lutte contre le déficit n'était pas de rigueur dans certaines situations. L'opposé de ce qui est mis de l'avant dans l'énoncé Flaherty, où l'on parle de coupure, de baisse salariale, de perte de pouvoir d'achat. Flaherty priorise l'équilibre budgétaire avant tout.

Il faut rappeler que sous les ministres des finances Martin, Goodale, puis Flaherty, la dette est passée de 68% du PIB en 1997 à 32% du PIB en 2007. À titre de comparaison, la dette brute des États-Unis est passée de 58% du PIB en 2000 à 72,5% (estimé) en 2008. En cette époque turbulente, l'équilibre budgétaire doit être mis de côté, tout en gardant un certain contrôle. Il en va de l'intérêt de la Nation de la population.

La responsabilité sociale comme concept et comme objet : quelles pistes de renouvellement pour la gestion stratégique des ressources humaines ?

Par Corinne Gendron

Titulaire de la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable—UQAM

Professeure invitée, CRIMT, Université de Montréal

* Ce document présente les articles du numéro spéciale de la Revue internationale de psychologie, Volume XIV, No 33. « Repenser la gestion stratégique des ressources humaines à travers La responsabilité sociale de l'entreprise » dirigé par C. Gendron, J. Igale, C. Bourion, avec la Collaboration de J. Cloutier.

Si la responsabilité sociale des entreprises fait aujourd'hui consensus, elle est longtemps restée une pratique marginale, tout comme les courants de recherche qui s'y intéressaient. Elle s'est néanmoins imposée petit à petit à travers quatre époques marquant son apparition, sa diffusion, son institutionnalisation, puis sa réappropriation. Ces époques forgeront sous un même vocable des concepts distincts, la responsabilité sociale tant dans son contenu que par sa définition étant fortement influencée par le contexte économique et les formes du capitalisme qui la verront naître.

Au début du siècle, la désillusion rattachée aux promesses du libéralisme, les profits réalisés par les monopoles ainsi que la naissance des sciences de la gestion vont contribuer au questionnement éthique et social de l'entreprise sur fond d'alternative communiste. Alors que le gouvernement légifère en réponse au mouvement anti-trust, les gens d'affaires commencent à discourir d'une responsabilité d'entreprise assimilée à la production de biens et services utiles, à la réalisation de profits, à la création d'emplois ainsi qu'à l'aménagement d'un espace de travail sécuritaire. L'idée d'une responsabilité sociale est alors basée sur deux principes volontaristes : celui de la charité et celui de la gouvernance. Tous deux constituent une expression paternaliste du pouvoir corporatif établi enjoignant les entreprises à être généreuses vis-à-vis des défavorisés, et à considérer les intérêts des autres acteurs sociaux comme partie intégrante de leur rôle de mandataire.

Pendant les années 1960, les conglomérats et les multinationales se multiplient. La structure

interne des corporations se complexifie jusqu'à en faire de véritables bureaucraties organisationnelles sous le contrôle de dirigeants de plus en plus puissants qui semblent prendre le pas sur les actionnaires. À la même époque apparaissent d'importants mouvements sociaux dont les revendications concernant notamment la pollution et la consommation interpellent directement les entreprises. Plusieurs de ces mouvements remettent en question l'idée d'une croissance économique mère de tous les progrès où l'entreprise est pleinement justifiée de se consacrer exclusivement à la maximisation de ses profits. Ces mouvements de contre-culture favorisent le développement d'un courant anti-affaires qui inquiète le milieu corporatif. C'est alors que débute un véritable débat public sur la responsabilité sociale de l'entreprise. En 1970, le New York Times Magazine publie l'article fracassant et désormais célèbre de Friedman qui réagissait aux initiatives sociales que venait de prendre GM : *The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits*. Les protagonistes favorables à la thèse de la responsabilité sociale ne tardent pas à répondre en arguant que le contrat social sur lequel est fondé le système de la libre entreprise a changé, et que désormais, les corporations doivent répondre à des obligations plus larges que la seule rentabilité. Un peu plus tard, les nouvelles théories de l'organisation favorisent l'examen de l'entreprise comme entité morale, et les auteurs s'accordent sur le fait que sa régulation morale est une question de gestion. Parce qu'elles sont prises par et pour le compte de l'organisation, les décisions d'affaires sont désormais dissociées de l'individu. C'est ainsi qu'en substituant à la notion de responsabilité personnelle celle de responsabilité corporative, on passe d'une perspective individuelle à une perspective organisationnelle de la responsabilité. Et pour fonder cette responsabilité qui n'est pas collective mais bien corporative, certains chercheurs vont même jusqu'à attribuer le statut de sujet moral à l'entreprise. Par ailleurs, on délaisse aussi le vocabulaire de la philosophie morale (bien, mal, devoir, justice) au profit d'une termi-

nologie plus sociologique (pouvoir, légitimité, rationalité). Simultanément, l'idée de responsabilité se dissocie progressivement de la notion vague et discrétionnaire de citoyenneté (qui sera reprise vingt ans plus tard) associée aux activités philanthropiques. On parle désormais d'une responsabilité corporative non plus ponctuelle ou extérieure, mais bien attachée aux conséquences des fonctions usuelles de l'entreprise.

La troisième période s'ouvre avec les années 1980 et les phénomènes de mondialisation et de financiarisation de l'économie. L'internationalisation de la production entraîne une reconfiguration des économies qui se traduit par d'importantes mutations institutionnelles et organisationnelles. L'État minimise désormais certaines de ses interventions en déréglementant de larges secteurs comme l'aéronautique ou l'énergie, en réduisant ses dépenses sociales sous le couvert d'une incontournable lutte au déficit, ou encore en privatisant les entreprises jusqu'alors sous son contrôle. Sur le plan organisationnel, les conglomérats font place à des réseaux internationaux aux ramifications complexes. Grâce aux nouvelles technologies, la production est décentralisée et plus flexible. **Le travailleur, quant à lui, doit troquer son statut de salarié pour celui de contractuel ou de travailleur autonome sans plus de sécurité d'emploi ou d'avantages sociaux.** À l'échelle macro-économique, la financiarisation de l'économie résulte de l'intégration des marchés financiers tandis que les capitaux passent aux mains d'investisseurs institutionnels. On observe aussi une nette résurgence du contrôle financier dans les organisations, où l'on mesure de plus en plus la performance à l'aide d'indicateurs financiers, et où la fonction finance prend le pas sur d'autres fonctions telles que le marketing ou la production. Sur le plan social, l'effondrement du bloc soviétique a sonné le glas des grandes idéologies, mais les luttes sociales ne sont pas terminées pour autant. L'exclusion, la pauvreté et le chômage marquent autant l'Amérique que l'Europe, et la problématique environnementale est à l'ordre du jour de plusieurs conférences internationales. Avec le rapport Bundtland en 1987 apparaît le concept du développement durable, qui cherche à réconcilier développement économique et protection de l'environnement. À ce concept inédit viennent se greffer de vieux contentieux tels que la problématique nord-sud

ou le problème de la surconsommation. Loin de disparaître, certaines questions sociales atteignent une dimension internationale et jouissent d'une actualité renouvelée.

C'est dans ce contexte particulier que le questionnement éthique et social de l'entreprise s'institutionnalise : plusieurs cours et programmes dédiés aux thèmes de l'éthique et de la responsabilité sociale d'entreprise apparaissent en Amérique du Nord alors que se développent une diversité de courants théoriques concurrents. Le premier débat théorique qui prendra forme concerne la théorie des parties prenantes développée par Freeman et l'apparition du concept de *sensibilité sociale* proposé en remplacement de celui de responsabilité sociale. Le principe de la *sensibilité sociale* désignait le fait pour une organisation d'anticiper et de comprendre les attentes et les revendications des parties prenantes afin de les prévenir ou de les éviter. Il repose davantage sur le fait que les parties prenantes peuvent nuire à l'entreprise que sur un lien d'obligation morale. Les stratégies de sensibilité sociale sont donc motivées par des dimensions politiques plutôt que par des dimensions éthiques car elles visent surtout à prévenir les attaques avant que celles-ci ne dégénèrent en crises. Dans les faits, le courant de la sensibilité sociale et de la gestion des parties prenantes, en s'attardant au comment plutôt qu'au pourquoi, est venu compléter bien plus qu'il n'a remplacé le concept alors plus normatif de responsabilité sociale. Quelques années plus tard, le concept de sensibilité sociale est concurrencé par *l'approche des politiques publiques* qui prend en compte les dimensions institutionnelles des changements sociaux. Cette approche est développée dans l'espoir de fournir un certain contrôle à l'entreprise menacée par la montée d'une législation sociale et environnementale contraignante. Elle l'initie au processus d'élaboration des politiques publiques, et lui propose également un cadre théorique pour ses activités de lobby. Plus encore que la sensibilité sociale, l'approche des politiques publiques ne se fonde guère sur des considérations éthiques et propose une perspective utilitaire qui a pu susciter des réactions négatives. Or, comme si elle venait pallier à cette carence, l'éthique des affaires est devenue très en vogue à partir des années 80. Mais à l'instar de la dynamique ayant existé entre les concepts de

sensibilité et de responsabilité sociale, il est discutable de prétendre que l'éthique soit venue remplacer l'approche des politiques publiques ou même le courant de la sensibilité sociale. Comme en font foi de nombreuses publications récentes, l'actualité de la question des relations entreprises-gouvernement-société civile porte à croire que loin de remplacer ce courant, l'éthique s'est plutôt développée de façon concomitante. Enfin, vers le milieu des années 1980 est apparue la *Gestion des questions d'intérêt public* ou *Social Issue Management*. Corollaire de l'approche des politiques publiques et fortement inspirée par la théorie des parties prenantes, la gestion des questions d'intérêt public vise à minimiser les surprises qui accompagnent les changements politiques et à stimuler des réponses efficaces aux problèmes sociaux. Cette nouvelle activité vient s'ajouter aux courants de l'éthique et de la responsabilité sociale de l'entreprise de telle sorte qu'à la fin des années 1980, les débats théoriques se stabilisent progressivement autour de trois grandes écoles : **la Business Ethics, le courant de la Business & Society et la Social Issue Management**. Bien qu'elles se chevauchent, ces trois écoles de pensée s'avèrent complémentaires par leur perspective et leur traitement du questionnement éthique et social de l'entreprise : la Business Ethics propose une approche moraliste axée sur les valeurs et les jugements normatifs; le courant Business & Society se préoccupe de la cohésion sociale et analyse les différentes modalités de l'interface entreprise/société; et le courant de la Social Issue Management traite les questions sociales comme des paramètres dont il faut tenir compte dans le cadre de la gestion stratégique. Tout en étant développées à partir de prémisses théoriques incompatibles, paradoxalement, ces écoles non seulement cohabitent admirablement mais se renforcent également l'une l'autre en faisant la promotion d'une seule et même idéologie : *la prise en charge de l'intérêt commun par l'entreprise privée*.

À l'heure actuelle, pendant que se structurent la recherche et l'enseignement qui leurs sont dédiés, les questions de responsabilité sociale sont de plus en plus débattues dans l'espace public. Mais alors que le concept restait confiné au discours dirigeant auparavant, il est tout à coup utilisé, puis réapproprié par les autres acteurs sociaux. En effet, après une première phase de rejet, les syndicats, les ONG et la société civile plus largement utilisent aujourd'hui l'expression, en lui donnant néanmoins un sens qui s'éloigne des thèses gestionnaires pour interpeller l'État et réclamer de nouvelles législations. C'est

ainsi qu'entrent en scène deux perspectives antagonistes de la responsabilité sociale, la première insistant sur son caractère discrétionnaire, et la seconde justifiant un nouvel encadrement législatif. Ces perspectives, même si elles se contredisent, n'en reconnaissent pas moins l'avènement d'un nouveau contexte qui nécessite de repenser la régulation de l'entreprise et le rapport entre économie et société. Ce nouveau contexte que plusieurs ont théorisé par le concept de mondialisation est issu de la série de transformations que nous évoquions plus tôt. Avec les accords de libre échange et la structuration de l'OMC (organisation mondiale du commerce) s'est consolidé un marché mondial, pendant que la vague des 3 D (déréglementation, désintermédiation et décloisonnement) confirmait une financiarisation de l'économie à l'échelle internationale. Cette mondialisation économique s'est traduite par une interdépendance accrue des marchés financiers et des économies nationales. Or, cette mondialisation se double d'une autre mondialisation, écologique et sociale, qui sous-tend elle aussi de nouvelles interdépendances au chapitre des risques environnementaux et de la sécurité. À ces problèmes globaux la communauté internationale n'a pas encore pu opposer d'institutions mondiales fortes susceptibles de gérer ce qui apparaît comme une nouvelle précarité planétaire.

C'est dans ce contexte qu'évoluent des entreprises que l'on qualifie de « multi », de « trans » ou d' « inter » nationales, devenues acteurs à part entière de la scène mondiale aux côtés des États et des ONG. Ces entreprises qui oeuvraient autrefois dans des territoires circonscrits balisés par les États sont aujourd'hui devenues les interlocutrices de ces derniers avec lesquelles elles négocient leurs conditions d'implantation et participent aux stratégies de développement économique. Mais il n'y a pas qu'avec les États qu'elles ont changé leurs rapports; après des décennies d'affrontement entre entreprises et ONG, il existe désormais des zones de coopération et des partenariats inédits où les écologistes partagent avec des gens d'affaires certaines préoccupations, ainsi que de nouveaux procédés et technologies. Cette coopération ponctuelle n'occulte toutefois pas les sujets de discorde alors que les accusations des groupes de pression se déploient dorénavant sur tous les continents de façon instantanée. Mais elle témoigne d'un nouveau statut pour l'entreprise, désormais

interlocutrice des ONG comme des gouvernements, et donc acteur à part entière des débats de société.

À ce titre, l'entreprise ne peut plus se confiner à une étroite mission économique. Pour légitimement prendre part aux débats sociaux, elle doit nécessairement démontrer que sa mission dépasse de stricts intérêts particuliers pour embrasser de façon plus large la destinée des sociétés dans lesquelles elle évolue. Et parce qu'elle demeure une construction sociale, son existence est tributaire de sa capacité à démontrer sa contribution positive et sa pertinence dans l'organisation de nos sociétés et la gestion des enjeux auxquels elles font face. Or, les profits ne sauraient rendre compte d'une telle contribution dans une économie productrice d'externalités sans mécanisme interne de redistribution des richesses. C'est pourquoi l'entreprise doit assortir sa mission économique d'un nouvel engagement social à travers lequel elle prétend participer aux grands défis de l'humanité.

C'est la qualité de la contribution d'une entreprise à la société qui constitue l'essence de la responsabilité sociale : une entreprise socialement responsable est celle qui apporte une contribution positive à la société, et est en mesure de le démontrer. Ce concept de responsabilité sociale permet de comprendre comment elle peut faire l'objet d'autant de débats sociaux, les uns prétendant qu'une telle contribution est contre-nature pour une organisation orientée vers une plus value privée, les autres convaincus que cette plus value peut être obtenue dans un contexte *gagnant-gagnant* pour l'entreprise d'une part, et la société de l'autre. On reconnaît bien là les caractéristiques d'une institution sociale privée (définition de l'entreprise proposée par Touraine) qui, tout en oeuvrant pour des fins privées doit néanmoins s'inscrire dans un projet collectif de manière à assurer sa légitimité. Le concept de responsabilité sociale entendu comme contribution positive permet aussi de saisir comment l'objet de la responsabilité sociale peut être changeant au gré des cultures, de l'évolution des valeurs et de la configuration du système économique. De quoi est faite cette responsabilité sociale? Quelles sont les normes qui délimitent les comportements responsables de ceux qui ne le sont pas? Ces questions sont débattues et font l'objet de compromis entre les acteurs sociaux, compromis dont la forme la plus achevée est la

législation, mais qui peuvent aussi prendre l'allure de normes dites « volontaires » mais le plus souvent élaborées dans le cadre d'un dialogue social qui se déploie en marge des instances démocratiques représentatives traditionnelles. Si bien que la définition que l'on entend souvent et qui a même été reprise par plusieurs instances gouvernementales selon laquelle la responsabilité sociale désigne les initiatives des entreprises allant au delà de la loi ne capte qu'une fraction de ce qu'est la responsabilité sociale; sans compter qu'elle fait abstraction du caractère évolutif de la législation, et que bien des comportements « volontaires » de la part des entreprises ne sont en fait que des anticipations de la loi.

Selon la conception que nous proposons de la responsabilité sociale comme contribution positive à la société, l'objet de la responsabilité sociale c'est précisément cette contribution d'une entreprise dans un contexte et à un moment donné. Cette contribution s'évalue à deux niveaux : le cœur de métier, et la gestion organisationnelle. À l'échelle du cœur de métier, l'entreprise doit mettre en évidence la pertinence sociale de ses produits et services, dont le succès commercial ne saurait désormais être le seul garant; l'industrie du tabac, et même une entreprise comme Coca Cola en savent quelque chose. Quant à la gestion organisationnelle, l'entreprise doit démontrer qu'elle mène ses activités dans le respect des valeurs environnementales et sociales qui caractérisent aujourd'hui des sociétés tournées vers le développement durable. Si ces deux niveaux peuvent se renforcer mutuellement, ils ne sont pas compensatoires, comme l'illustre le tollé provoqué par la deuxième place obtenue par la compagnie Rothmans dans le classement des 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada de Corporate Knight en 2006. Cette réaction démontre que des pratiques exemplaires au chapitre de la gestion environnementale ou des ressources humaines notamment (niveau organisationnel) n'occultent pas le questionnement de la pertinence des produits et services de l'entreprise à l'échelle de la société (niveau institutionnel). Ce questionnement anime les groupes de pression, la société civile et les gouvernements qui choisissent de légiférer ou d'encadrer certaines activités problématiques en les prenant parfois sous leur coupe, comme les loteries. Mais il échappe bien souvent à l'entreprise qui sera jugée du dehors en fonction de son cœur de métier et de l'attrait qu'il comporte pour le développe-

ment aux yeux des différents acteurs sociaux. Il en va autrement de la gestion interne dont l'entreprise a le contrôle absolu, et l'on comprend dès lors pourquoi c'est à cette échelle que se déploient l'essentiel des stratégies de reddition de comptes des entreprises en matière de responsabilité sociale. L'analyse des rapports de développement durable permet de dégager plusieurs domaines de performance constitutifs, aux yeux des entreprises qui les produisent, de leur responsabilité sociale et de leur contribution au développement durable : l'environnement, les employés, la clientèle ainsi que les communautés ou la société en général. À ces domaines s'ajoutent parfois la gouvernance ainsi que l'approvisionnement. On constate donc que la gestion des ressources humaines est un élément fondamental de la responsabilité sociale organisationnelle telle que l'interprètent les entreprises. Pourtant, à ce jour, encore très peu d'études et d'analyses ont été réalisées au sujet d'une perspective de responsabilité sociale dans le domaine des ressources humaines, ainsi que de la contribution potentielle des ressources humaines à une stratégie de responsabilité sociale. De plus, plusieurs des analyses restent confinées à une perspective utilitaire qui vise à justifier l'intérêt de la responsabilité sociale pour une gestion performante des ressources humaines. Le numéro que nous vous proposons ici veut aller au-delà d'une problématisation fonctionnaliste de la responsabilité sociale et de la gestion des ressources humaines pour ouvrir un champ de recherche encore balbutiant. Nous avons cherché à voir comment la responsabilité sociale comme concept et comme objet peut être comprise sous l'angle de la gestion des ressources humaines, et de quels nouveaux questionnements elle est porteuse pour le domaine.

Le dossier est structuré en quatre chapitres. Le premier pose la problématique du croisement du concept de développement durable avec les enjeux de la gestion stratégique des ressources humaines à travers un article ambitieux proposé par Beaupré et al. Les auteurs y offrent une réflexion structurée sur les questionnements que suscite une approche de responsabilité sociale vis-à-vis la gestion stratégique des ressources humaines et les renouvellements potentiels que cette approche peut lui insuffler. Après avoir explicité les concepts de développement durable et de responsabilité sociale, ils

passent en revue les grands enjeux de la gestion des ressources humaines étudiés par la littérature scientifique sur le sujet. Leur démarche consiste ensuite à présenter les réflexions émanant de deux événements qui se sont tenus en France et au Québec lors desquels des praticiens et des chercheurs du domaine des ressources humaines furent invités à réfléchir sur les questions de développement durable et de responsabilité sociale. Les auteurs dégagent les spécificités de l'articulation des concepts de responsabilité sociale et de développement durable avec la gestion des ressources humaines dans chacun des forums, puis s'attardent dans la dernière partie de l'article aux questions fondamentales qui occuperont vraisemblablement les chercheurs et les praticiens au cours des prochaines années.

Le deuxième chapitre explore la question des relations intergénérationnelles. Dans son article, Dufault développe une nouvelle perspective humaniste du transfert de compétences intergénérationnel. En se basant sur une approche dite de *l'humanité de l'individu*, l'auteur propose une analyse des conditions entourant une bonne transmission des compétences entre générations. Il rejette ainsi les approches fondées sur la catégorisation en fonction de l'âge non seulement en raison de leur caractère déterministe mais aussi parce qu'elles occultent le potentiel particulier des individus; La qualité de la transmission de savoirs et de compétences est tributaire de la dynamique sociale inhérente à l'appartenance générationnelle et à ses répercussions dans un contexte organisationnel. Si bien que les échanges réalisés dans ce contexte ne peuvent se limiter à une dimension technique, et doivent s'inscrire dans une véritable relation construite dans le temps et un climat propice où l'expertise et l'autorité de celui qui transmet cèdent le pas à l'ouverture et au dialogue. Dans la dernière partie de son article, l'auteur propose une stratégie de transmission intergénérationnelle axée sur la personne qui mobilise les grandes fonctions de communication en les adaptant.

Le troisième chapitre qui compte deux contributions est consacré au thème de l'éthique. Dans un premier article, Girard offre une réflexion originale expliquant l'engouement éthique des entreprises au cours des dernières décennies. En effet, comment expliquer cet engouement alors qu'il semble donner si peu de résultats si l'on se fie aux scandales qui ont éclaté ces dernières an-

nées ? Les critiques à l'égard du discours éthique des entreprises viennent de ce qu'on le confond avec un projet, plutôt inefficace, de moralisation des institutions économiques. Pour l'auteur, contrairement aux thèses répandues voulant que le discours éthique ne soit que manipulation et entreprise de communication, l'émergence d'un discours éthique de la part des entreprises relève d'une dynamique beaucoup plus complexe entre valeurs morales et capitalisme. S'appuyant sur la prémissse que l'activité économique et par conséquent le fonctionnement même des entreprises ne saurait exister en dehors d'un étai moral, Girard explique que l'accord sur les normes est devenu plus complexe qu'avant. Non pas que nos sociétés connaissent un déclin des valeurs morales, mais plutôt que nos systèmes de réglementation sont plus fragiles et que la norme qui tirait sa force de ce qu'elle s'imposait à tous devient, avec la mondialisation, objet de calcul, de choix. Sur des marchés non réglementés, les entreprises deviennent leur propre législateur. Par ailleurs, l'auteur avance que les normes évoluent et que de nouvelles zones d'incertitude sont apparues quant aux générations futures, aux victimes du passé ou aux animaux par exemple. Bref, le discours éthique des entreprises témoignerait davantage d'une participation des entreprises à la discussion sociale sur des normes fragilisées ou incertaines que d'une entreprise de manipulation. C'est pourquoi les étapes précédant la rédaction de chartes éthiques où interviennent en dialogue entreprises et ONG s'avèrent beaucoup plus intéressantes que la charte elle-même, qui ne fait que valider la norme et non en garantir le respect.

Dans le second article de ce chapitre, Tchotourian analyse le cadre juridique des pratiques de divulgation de la rémunération des dirigeants d'entreprises pour interroger son incidence sur l'éthique. L'auteur présente tout d'abord l'évolution récente des normes en matière de transparence de la rémunération des dirigeants en France et au Canada. Il constate une convergence des normes juridiques, comptables et financières aussi bien françaises que canadiennes. Les mesures exigent désormais une transparence qui, si elle ne règle pas la question de la légitimité des rémunérations obtenues par les dirigeants, contribue néanmoins à l'éthique en offrant une prise au débat social sur la question. L'auteur s'interroge néanmoins sur cet évitement du droit à fixer des balises qui répondraient aux attentes

de justice et d'éthique. Par ailleurs, il se questionne sur la publicité entourant ce qui est présenté comme une réaction pro-active des organisations patronales en matière de transparence. Ne s'agit-il pas, avance-t-il, d'offrir un comportement transparent par souci d'éviter que ne soient adoptées des législations contraignantes en matière de rémunération? Ainsi, bien que la transparence et l'information soient des ingrédients utiles à une démarche éthique, elles pourraient bien n'avoir aucune incidence éthique dans le domaine de la rémunération des dirigeants et peut-être même s'en dissocier.

Le quatrième chapitre de ce dossier compte également deux articles consacrés à des études sectorielles, la première dans le domaine de l'économie sociale, et la seconde dans le secteur bancaire. Comeau et Davister s'interrogent dans le premier article sur le caractère responsable des pratiques de gestion des ressources humaines dans les entreprises d'économie sociale. Après avoir défini ce qu'ils entendent par « économie sociale », les auteurs expliquent que de par leur mission, ces entreprises s'inscrivent naturellement dans une visée de responsabilité sociale. Ayant explicité le lien entre gestion des ressources humaines et responsabilité sociale, ils analysent les pratiques dans les entreprises d'économie sociale pour y constater plusieurs écarts malgré la gestion démocratique qui doit y prévaloir. Ces écarts s'expliquent par une série de facteurs, qu'il s'agisse de contraintes structurelles (cadre juridique, complexité organisationnelle, taille...) ou stratégiques (logiques d'action contradictoires, compétences des dirigeants...). Les auteurs concluent que les entreprises d'économie sociale n'en sont pas moins le terreau d'innovations en matière de gestion des ressources humaines qui pourraient inspirer toute entreprise désireuse d'inscrire ses politiques dans une visée de développement durable.

Enfin, le dernier article de ce chapitre propose une analyse des pratiques de gestion responsable des ressources humaines telles que relatées dans les rapports de développement durable des banques canadiennes. Ramboarisata et al débutent leur contribution par deux revues de littérature sur les concepts de responsabilité sociale et de gestion stratégique des ressources humaines. Les auteures constatent que la gestion stratégique des ressources humaines aurait

avantage à s'alimenter au courant de la responsabilité sociale pour penser la dimension éthique et sociale de ses activités. Cette démarche théorique s'ouvre sur les résultats d'une étude réalisée auprès des grandes banques canadiennes. L'analyse de discours effectuée à l'aide d'Atlas.ti permet de constater que la responsabilité envers les employés est un des éléments principaux de ce que les grandes banques définissent comme leur responsabilité sociale. Cette responsabilité se décline en plusieurs thématiques : la diversité de la main d'œuvre et l'équité, la formation et le développement des compétences, le dialogue et la consultation, la rémunération et les avantages sociaux, la conciliation travail famille et la santé et sécurité au travail. Les auteures se demandent par ailleurs si les pratiques de responsabilité sociale et l'évaluation qui en est faite dans les rapports permettront de faire évoluer la gestion des ressources humaines. Elles posent l'hypothèse d'un passage d'une logique d'efficience minimaliste vers une logique de positionnement stratégique, étant entendu que la responsabilité so-

ciale reste présentée comme un moyen pour obtenir un avantage concurrentiel, ce qui s'inscrit dans une perspective traditionnelle de gestion des ressources humaines.

Au terme de ce numéro, le lecteur aura eu l'occasion d'explorer différentes facettes de la gestion des ressources humaines appréhendée sous l'angle de la responsabilité sociale d'entreprise. Nous espérons ainsi contribuer à un champ de recherche en développement, et impulser une véritable réflexion académique sur l'articulation entre responsabilité sociale, développement durable et ressources humaines. Ce thème prendra vraisemblablement une place de premier plan au cours des prochaines années, et nous souhaitons que ce numéro puisse modestement inspirer divers programmes de recherche susceptibles de faire progresser les pratiques responsables en gestion des ressources humaines tout comme la compréhension des différents enjeux qui la transversent.

Revue internationale de psychologie, Volume XIV, No 33

- Bournois F, Bourion C. « Repenser la RSE : tardive, la démarche de la doctrine est massive, tandis que très précoce, la pratique managériale s'est avérée confidentielle », p. 7-25
- Igalens I. « éditorial », p. 31-34
- Bourion C. « La responsabilité sociale des entreprises comme moyen de pression : l'ère du soupçon, les nouveaux acteurs et leurs révélations », p. 37-64
- Gendron C. « La responsabilité sociale comme concept et comme objet: quelles pistes de renouvellement pour la gestion stratégique des ressources humaines? », p. 65-75
- Beaupré D, Cloutier J, Gendron C, Jimenez A, Morin D. « Gestion des ressources humaines, développement durable et responsabilité sociale », p. 79-140
- Dufault P. « Le développement durable de l'humain à travers la transmission intergénérationnelle en milieu de travail », p. 143-155
- Girard B. « À quoi bon l'éthique ? », p. 159-174
- Tchotourian I. « La transparence au service de l'éthique ? Les évolutions juridiques françaises et canadiennes en matière de rémunération des dirigeants de sociétés cotées », p. 175-201
- Comeau Y et C Davister, « La GRH en économie sociale : l'inclusion des travailleurs en tant qu'innovation « socialement responsable » ? », p. 205-223
- Ramboarisata L, De Serres A, Gendron C. « Gestion responsable des ressources humaines: évaluation théorique et analyse du discours des banques canadiennes sur leur pratique », p. 225-258
- El Kandoussi F et B Radi, « Intégration de la responsabilité sociale par le pilotage des ressources humaines : le cas des entreprises touristiques de la station d'AGADIR », p. 259-270
- De Bry F. « L'incidence de la Responsabilité Sociale des Entreprises sur la gestion des cadres », p. 273-278
- Cosson F, recension de l'ouvrage *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie ?* par Jared Diamond, p. 281-285

Revue disponible à la CRSDD, contactez : crsdd@uqam.ca pour un bon de commande

TABLE RONDE : LA RSE AU CŒUR DE LA GRH

ESG UQÀM
Prenez position

Invitation

Depuis une quinzaine d'années déjà, les entreprises prennent le virage de la responsabilité sociale et du développement durable. Des expériences innovatrices se multiplient au Québec, mais aussi à l'international. Cet événement vise à accroître notre compréhension des pratiques de gestion des ressources humaines qui supportent les initiatives de responsabilité sociale d'entreprises au Québec et ailleurs. Quelles sont ces pratiques? Quels sont leurs effets? Quelles sont les conditions de succès?

Cette table ronde est organisée par la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, la Chaire en gestion des compétences, le Département d'organisation et ressources humaines, le Département Stratégie et responsabilité sociale et environnementale, l'École des sciences de la gestion et l'Observatoire de gestion stratégique des ressources humaines.

Animateur de la table ronde :

Rick Petersen, associé, Responsabilité sociale de l'entreprise et durabilité, National.

Participants :

Bernard Girard, auteur français, chroniqueur-radio, consultant en management et ressources humaines.

Michael Hopkins, professeur en responsabilité sociale à la Middlesex University Business School.

Sara Pons, directrice de la formation professionnelle de MRW (transport international), Barcelone, Espagne.

Carole Villeneuve, responsable du développement durable chez Loto-Québec.

Janice Noronha, C.E.A., M.E.S. – Sustainable Business Solutions chez PriceWaterhouseCoopers.

Danielle Hudon, directrice, gestion des talents et développement organisationnel, Rio Tinto Alcan.

Denis Morin, professeur au Département d'organisation et ressources humaines, ESG UQAM.

Le mercredi 10 décembre
De 17 h à 20 h

La Chaufferie (CO-R700)
Complexe des sciences
Pierre-Dansereau de l'UQAM
Métro Place-des-Arts

Entrée libre
Un léger cocktail sera servi

Information et réservation :
Julie Lafontaine
(514) 987-3000 poste 3362
lafontaine.julie@uqam.ca

CHAIRE

de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

Conférence Entreprise et développement durable

DE LA GOUVERNANCE À LA PERFORMANCE RESPONSABLE : ENJEUX ET SOLUTIONS

Montréal, les 23 et 24 février 2009

Sous la coprésidence de

Me Pierre Marc Johnson, avocat-conseil, Heenan Blaikie et
président du conseil d'Unisféra
et

William George, vice-président principal et directeur national de champs de pratique,
responsabilité sociale et développement durable, Edelman Montréal

Vous entendrez des conférenciers provenant d'entreprises et d'organismes qui ont avancé
dans leur réflexion et dans la mise en œuvre du DD et de la RSE, tels que **InterfaceFLOR**,
la Greater Toronto Airport Authority, **Bombardier Aéronautique**, **SAQ**, **STM**,
Cascades, **Domtar** et plusieurs autres

**Ne manquez pas cette occasion unique de réseautage
et de perfectionnement professionnel**

Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter du tarif « Réservez tôt »

Organisée par :



Partenaire principal



Partenaires officiels

**POUR TOUT
RENSEIGNEMENT**
www.cedd.ca

Silvia Asti
514 527-2636
silvia.asti@unisfera.org



Compte-rendu : Que reste-t-il dans nos assiettes ?

Conférence du Rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à l'alimentation

Cherryl Andrée de la Porte, Directrice générale de la CRSDD
François Décaray-Gilardeau, Adjoint de recherche, CRSDD

Le 11 novembre dernier avait lieu à l'Université du Québec à Montréal, la conférence d'Olivier de Schutter. Après le passage marqué du Suisse Jean Ziegler, M. de Schutter occupe maintenant le poste de Rapporteur spécial des Nations -Unies sur le droit à l'alimentation. M. de Schutter est diplômé de l'École de droit d'Harvard et docteur en droit de l'Université de Louvain. Après une carrière académique prolifique, où il a enseigné dans quelques universités prestigieuses, il a dirigé le réseau européen d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux et agi à titre d'expert pour l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe. Avant sa nomination aux Nations Unies, il était le secrétaire général de la Fédération internationale des ligue des droits de l'Homme.

La présence de M. de Schutter à Montréal s'inscrit dans une démarche plus globale où différents groupes de la société civile québécoise et canadienne ont profité de la Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Québécois pour revendiquer et promouvoir la souveraineté alimentaire comme pierre d'assise des futures politiques associées à l'alimentation. M. de Schutter a été invité à nous livrer ses réflexions à propos de la souveraineté alimentaire.

La souveraineté alimentaire

Pour lui, la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation sont intimement liés et doivent être pensés de manière complémentaire. À titre d'introduction il remarque que le droit à l'alimentation est massivement violé. Alors que depuis 1995 on comptait un nombre constant de personnes souffrant de la faim dans le monde – autour de 850 millions de personnes – une telle stabilisation a été bouleversée par la crise alimentaire mondiale qui a frappé en 2007 et qui s'est poursuivie avec un pic en juin 2008 (970 millions de personnes touchées aujourd'hui, et on va vers le milliard). Pourtant, ce n'est pas faute de nourriture, puisque actuellement nous

serions en mesure de nourrir entre 10 et 12 milliards de personnes : c'est une question de politiques alimentaires, qu'il s'agit de mettre en place dans le monde.

Le droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation date de la Déclaration des droits de l'Homme en 1948 et prendra de la consistance avec le constat selon lequel la faim vient de problèmes d'accès à la nourriture. Le livre du prix Nobel d'économie Amartya Sen, écrit en 1981 (*Poverty and famines*) aura un impact majeur sur notre compréhension de la faim et des famines. Ce livre s'appuie sur l'étude de quatre famines, dont la plus importante est celle de 1942-1943 au Bengale, et conclue que les famines ne proviennent pas d'une production insuffisante de nourriture mais d'une soudaine chute des revenus de la population. Par exemple, au Bengale, la réglementation interdisant les barques de plus de 10 personnes a notamment diminué le pouvoir d'achat des pêcheurs, et le tout, combiné à une hausse des prix venant de la spéculation des vendeurs, aura été responsable de 3 à 5 millions de morts à l'époque. Et pourtant, cette année-là, les récoltes avaient été supérieures à la moyenne. On peut donc affirmer que la faim a des causes politiques, et qu'elle peut aussi être une violation des droits de l'Homme.

Il est possible de distinguer deux modèles explicatifs de la faim qui sont à la fois complémentaires et en opposition :

- Le premier, basé sur les travaux de Malthus, stipule que la population croît plus vite que la production de nourriture. La faim est donc un problème technique, qui pourrait être résolu en augmentant la productivité à l'hectare, puisqu'il s'agirait dans ce cas d'un problème de disponibilité de nourriture (ratio nourriture/population).
- La faim comme résultat d'une accessibilité insuffisante (pouvoir d'achat insuffisant, discriminations, etc.).

Sommet mondial de l'alimentation de Rome - 1996

Lors du Sommet mondial de Rome, le contenu du droit à l'alimentation a été clarifié. Pour de Schutter, on peut en tirer trois implications :

1. Le droit à l'alimentation suppose que des stratégies nationales visant à réaliser le droit à l'alimentation soient mises en place. Celles-ci doivent comprendre des indicateurs (permettent de cartographier l'insécurité alimentaire, de mesurer le chemin parcouru et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes), des objectifs et l'adoption de législations-cadre.

2. Le principe PANTHER: « *Participation, Accountability, Non discriminatory, Transparency, Human dignity, Empowerment, Rule of law* » doit également être mis en place.

3. Enfin, le droit à l'alimentation suppose que les gouvernements s'engagent non seulement face à leurs propres populations, mais aussi par rapport aux populations en dehors de leurs frontières. Le respect de telles obligations extra-territoriales nécessite d'exercer un certain contrôle sur le comportement des acteurs privés faisant du commerce à l'étranger et d'éviter toute sorte de *dumping*. Bref, les obligations extra-territoriales doivent :

- Respecter le droit à l'alimentation à l'étranger ;
- Protéger (contrôle des acteurs privés, via la réglementation et le droit de crédit) ;
- Réaliser un ordre social international dans lequel tous les droits puissent être réalisés.

Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire

Pour Olivier de Schutter, la souveraineté alimen-

taire peut être définie comme le droit des populations à définir leur mode de production et de consommation alimentaires. Cette définition courte et limpide comporte quatre implications :

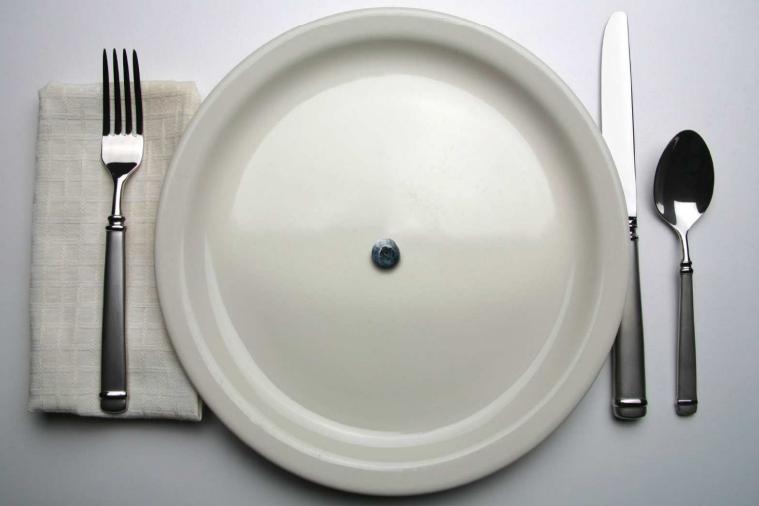
- Une obligation pour tout État de protéger son secteur agricole contre des risques liés au dumping (la vulnérabilité vient de la réduction des tarifs à l'importation) ;
- Celle de les protéger aussi contre les risques liés à la volatilité des prix agricoles ;
- L'émergence de la participation publique, avec la mise en place de mécanismes participatifs dans la définition des choix politiques ;
- Une agriculture et des modes de consommation de plus en plus durables.

Cela ne suppose donc pas l'autosuffisance mais exclut que les choix soient dictés par des exigences du commerce international. Il faut une revendication politique qui prenne appui sur le droit à l'autodétermination des peuples (libre disposition de leurs ressources naturelles) et le droit au développement, deux notions déjà bien reçues et reconnues par les gouvernements : il faut donc réfléchir au droit à l'alimentation à partir de celles-ci.

M. de Schutter nous invite à éviter trois pièges, qui en superficie semblent justifier le commerce international des produits agricoles : 1) face à l'idée que le commerce international favorise la circulation des produits agricoles des régions en surplus vers les régions en déficit, il répond qu'en réalité, les flux vont vers les régions ayant une demande solvable, i.e. un pouvoir d'achat ; 2) pour les disciples de Ricardo qui

Sécurité et souveraineté alimentaires

Que reste-t-il de nous dans notre assiette?



Conférence d'Olivier De Schutter
Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation

I'alimentation à partir de celles-ci.

croient que le commerce international va favoriser la spécialisation de chaque État en fonction de ses avantages compétitifs, il insiste que cela crée beaucoup de perdants dans les pays en développement, où l'agriculture fait vivre 70%-80% de la population. Or dire que les branches moins compétitives vont disparaître condamne à l'exode rural toutes ces populations ; 3) enfin, la prétention selon laquelle la libéralisation du commerce international est un moyen de promouvoir la croissance économique et de réduire la pauvreté ne résiste pas à l'observation des faits, soit une croissance parfois inégalitaire qui augmente la pauvreté.

Libéralisation du commerce alimentaire et externalités

M. de Schutter se positionne avec une certaine méfiance vis-à-vis de « l'avenir radieux » promis par la libéralisation du commerce. Ceci, notamment en raison des coûts cachés de la libéralisation (externalités négatives), dont il donne quelques exemples :

Premier coût caché : l'augmentation de la vulnérabilité des pays en raison de leur dépendance au commerce international. La crise qui a eu lieu entre novembre 2007 et mai 2008 provient de la vulnérabilité face à l'évolution des prix sur les marchés internationaux de la nourriture, mais également des coûts des matières premières agricoles. Il faut se souvenir de l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique avant la libéralisation, alors que dans les années 80 le continent est devenu importateur net de denrées alimentaires ! Cela vaut aussi pour des pays toujours exportateurs comme le Brésil, très vulnérable face à la valeur de ses exportations en café, qui a connu d'importantes fluctuations entre 1960-2003 (prix multipliés par 5 entre 1960-1975, puis chute à partir de 1989).

En fait, les sources de la volatilité des prix, qui entraîne une telle vulnérabilité, sont multiples. On ne peut pas éviter de mentionner : les changements climatiques, qui accentuent les phénomènes météorologiques néfastes pour la production ; la faible élasticité de la demande, qui ne peut fluctuer avec l'offre en raison du caractère fondamental de l'alimentation dans la vie ; les fluctuations auto-entretenues par les producteurs (appelé le phénomène cobweb), où les producteurs répondant à l'augmentation des prix sur un marché donné vont avoir tendance à surproduire sur ce

marché et ainsi entraîner les prix à la baisse.

Deuxième coût caché : la dualisation du secteur agricole. Aujourd'hui, 85% des fermes sont de très petites exploitations de moins de 2 hectares. Or le commerce international accroît la compétition entre celles-ci et les propriétaires de grands terrains. Si l'on regarde de plus près les gens souffrant de la faim, on se rencontre que c'est principalement des ruraux. Voici les pourcentages selon leur provenance ou occupation :

- Petits propriétaires terriens : 50%
- Travailleurs agricoles journaliers sans-terre: 20%
- Pauvres urbains : 20%
- Pêcheurs, éleveurs, vivant des produits de la forêt: 10%

Troisième coût caché : l'encouragement aux monocultures et aux méthodes de production agro-industrielles. Les avantages de la monoculture reposent sur : la traçabilité de la chaîne de production ; le respect des exigences de volume, des délais et des standards ; les coûts de transaction faibles ; la meilleure productivité par travailleur. D'un autre côté on peut dire que les atouts des petites exploitations agro-écologiques sont : la forte productivité à l'hectare ou par unité de capital ; la préservation de la biodiversité et une utilisation des sols plus respectueuse de l'environnement.

Alors que les changements climatiques menacent notre capacité à nourrir la planète, que la productivité agricole stagne, et que la population continue de croître –surtout dans les pays émergeants comme la Chine, l'Inde et le Brésil- l'équilibre entre la production agricole et la demande commence à changer. On estime qu'en 2030, la productivité dans certaines régions en Afrique va chuter de 30% à 50% si l'on continue à encourager des méthodes de production industrielles non respectueuses de l'environnement.

M. de Schutter souligne que certains doutent parfois que l'agriculture écologique puisse nourrir la planète. Pourtant une évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement (IAASTO) menée en avril 2008, concluait qu'il fallait réorienter l'investissement public et la recherche vers des formes de production plus durables.

Quatrième coût caché : le renforcement du pouvoir des firmes du secteur agroalimentaire. Les 10

entreprises agrochimiques les plus importantes monopolisent 89% du marché, et c'est également le cas des biotechnologies, où 66% du marché est occupé par une dizaine de firmes. Les producteurs se retrouvent de ce fait dans un étoufement où ils sont incapables de négocier le prix de leurs intrants. Le même scénario est observable du côté de la transformation et de la distribution. Le producteur se retrouve dans un goulot d'étranglement et est donc incapable de toucher une part acceptable de ce que paie le consommateur final. Selon M. de Schutter, « l'agriculture est le seul secteur où l'on achète au prix de détail et où l'on vend au prix de gros ». Faut-il rappeler l'inéquité par rapport aux droits de propriété intellectuelle, quand l'on sait que 90% des brevets sont détenus dans les pays de l'OCDE et que la perception de « royalties » rend ces produits agricoles encore plus chers.

Cinquième coût caché : le coût environnemental des chaînes longues. Les méthodes de production agro-industrielles sont 6 à 10 fois plus énergivores que les méthodes agro-écologiques visant les marchés locaux.

Sixième coût caché : la question de la justice globale. On assiste à l'épuisement des ressources naturelles dans les pays exportateurs tandis que les pays importateurs surexploite et surconsomment.

Conclusion

À titre de conclusion, M. de Schutter nous propose cinq pistes de réflexions.

La première piste serait de permettre aux États de réguler les prix au plan national, via des offices nationaux de commercialisation (agences gouvernementales qui achètent les récoltes à l'avance et permettent ainsi d'assurer le prix et la vente pendant la période de soudure). Cette technique de régularisation des prix, qui existait dans beaucoup de pays en développement, a été découragée dans les années 80 et 90 au nom de la lutte contre la distorsion des prix, notamment par les programmes d'ajustement structurels du FMI. Elle aurait pourtant été très utile lors de la crise mondiale récente, en permettant de garantir un revenu décent au producteur tout en offrant des prix moins élevés aux consommateurs en raison de la disparition de la spéculation et de la

prime de risque (intrinsèques au libre marché).

Bien-sûr, cela signifierait renoncer à l'idée d'une réduction progressive des barrières à l'entrée. Mais cela permettrait de diminuer la pression alimentaire sur de grandes parties de la population car le problème de la faim dans le monde ne vient pas de prix trop élevés, mais de prix trop bas pour les petits producteurs. La priorité doit d'ailleurs être, aujourd'hui, de garantir un revenu stable aux petits producteurs.

La seconde piste de réflexion serait de créer un mécanisme de solidarité entre États importateurs et producteurs. Commence d'ailleurs à émerger l'idée d'une réserve internationale « virtuelle », qui reposera sur l'engagement des États exportateurs à mettre sur le marché des volumes à prix fixés d'avance. En contrepartie, cela serait une garantie pour les États importateurs d'accéder à un certain volume de denrées à un prix déterminé, pour renforcer la sécurité alimentaire.

La troisième piste porterait sur le renforcement de la capacité des petits producteurs de s'inscrire dans les chaînes globales. Ces derniers sont trop souvent exclus de cette possibilité en raison d'infrastructures déficientes, d'absence d'organisation, de volumes insuffisants, de coûts de transaction élevés et de la difficulté qu'ils ont à répondre aux normes pour accéder au marché.

La quatrième piste serait de promouvoir le commerce équitable. Aujourd'hui ce dernier représente encore seulement une niche à l'échelle globale. Le rôle des États serait alors de garantir la fiabilité des labels, qui ont pour but de rassurer les consommateurs. L'État pourrait également favoriser les filières responsables, d'un point de vue social et environnemental.

La cinquième piste serait d'appuyer la régénération de l'agriculture dans les pays en développement à déficit vivrier. L'agriculture de ces derniers a souvent été le parent pauvre des budgets nationaux et de l'aide internationale, alors que c'est pourtant la façon la plus efficace de répondre aux besoins en nourriture des populations locales.

Le 21 novembre 2008**Forum du savoir sur la consommation responsable**
Richard Ivey School of Business ING Leadership Centre, Toronto

Dans le cadre de la participation de la CRSDD au Réseau de recherche sur l'entreprise et le développement durable, Cheryl André de la Porte et Milène Pigeon-Fiset ont assisté au forum du 21 novembre dernier organisé par l'équipe de Tima Bansal, directrice de ce réseau panafricain. C'était le premier de deux forums, dédiés chacun aux deux thèmes prioritaires identifiés par le Réseau pour les années 2007-2008 (le second forum a eu lieu le 28 novembre, à Calgary, et portait sur l'adaptation au changement climatique).

Alternant séances plénières (et interactives) et groupes de travail plus restreints, la journée fut l'occasion d'approfondir les enjeux liés à la consommation responsable. Parmi les idées ayant circulé, notons plus particulièrement les grandes questions étagées les principales présentations:

Tima Bansal, Directrice du Centre for Building Sustainable Value, Ivey Business School, a insisté sur l'importance de l'interaction entre les deux mondes –l'académique (produisant des résultats de recherche rigoureux et fiables mais lents), et celui de l'entreprise (où la priorité est à de l'information pratique et à jour). C'est justement l'objectif de ce type de forums, regroupant des experts venant à la fois du monde académique, des entreprises et des ONGs, que de permettre de dépasser le clivage habituel entre recherche et pratique (ce qui constitue l'un des objectifs fondamentaux du Réseau).

June Cotte, professeur de marketing à l'Ivey Business School et Rémi Trudel, étudiant au doctorat, ont ensuite présenté les résultats de recherches expérimentales qu'ils ont menées, basées sur la notion de disposition à payer des consommateurs. Leurs conclusions : une entreprise considérée comme éthique aura tendance à pouvoir faire le même type de gains sur ses produits non-éthiques que sur ses produits éthiques, tandis qu'une entreprise considérée comme non-éthique sera pénalisée sur tous ses produits. Les deux chercheurs sont également dans le processus de réaliser une revue de littérature très large concernant le thème de la consommation responsable, dans le cadre du projet du Réseau dédié à ce thème.

Ron Dembo, fondateur et directeur de Zerofootprint, a souligné l'importance de rendre visible ce qui ne l'est pas dans les produits que nous achetons tous les jours, à savoir la provenance de leurs matières premières, et les quantités de celles-ci employées pour sa production. Il a ensuite souligné la gravité de la situation en matière d'émissions de CO₂, en nous faisant nous interroger sur la différence fondamentale entre la Suède, qui produit trois fois moins d'émissions que la province de l'Ontario, en dépit de caractéristiques très similaires (climat, économie, etc.).

Articulant sa présentation autour de la réaction des parties prenantes à la responsabilité sociale de l'entreprise, C.B. Bhattacharya de la Boston University School of Management a mis l'accent sur l'importance de la RSE pour remplir des besoins psychologiques chez les employés (intégration vie-travail, développement personnel, etc.). Par ailleurs, d'après lui, seuls les produits de qualité peuvent bénéficier des avantages que peut procurer une politique de responsabilité sociale.

Pour Peggy Cunningham, professeur de marketing à la Queen's School of Business, les limites du paradigme actuel du marketing sont que celui-ci est basé sur l'insatisfaction du consommateur, justifiant ainsi l'encouragement à toujours consommer plus.

Mark Hindman, Vice-président du Programme Marketing et Olympiques chez Rona a présenté différentes initiatives de la firme, parmi lesquelles la gamme de produits ECO, basée sur une approche de cycle de vie et née d'un partenariat passé avec le CIRAIG (Centre interuniversitaire de recherche sur l'analyse de cycle de vie des produits, procédés et services) et la peinture recyclée Boomerang (Rona ayant été le premier parmi les détaillants à proposer de reprendre les vieux pots de peinture).

Le Commerce International Durable : Perspectives pour le développement durable chez les entreprises québécoises exportatrices

Par Marie Hanquez

Adjointe de recherche, Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable -UQAM

Le 6 octobre dernier s'est tenu à Laval le 3^{ème} Sommet des Professionnels de l'Exportation, organisé par le Regroupement des Professionnels de l'Exportation de Montréal (REPEX). Après deux éditions 2006 et 2007 consacrées respectivement aux stratégies à l'exportation et à l'innovation, le thème de cette année était «Le commerce international durable : au-delà de l'environnement». Avec la mondialisation, les professionnels de l'exportation sont en effet tous confrontés à une multitude de défis, citons pêle-mêle : les délocalisations, les fluctuations de taux de change, un environnement en péril, la responsabilité sociale des entreprises, la crise financière, le risque de récession... Autant de préoccupations auxquelles ce sommet se proposait de répondre à travers le concept de Commerce International Durable (CID). La définition de ce concept proposée par les organisateurs est la suivante : «*Le commerce international durable est la réalisation des objectifs économiques, environnementaux et sociaux du développement durable dans une optique internationale pour assurer la pérennité et la performance d'une entreprise. Le commerce international durable reconnaît : que l'entreprise doit assurer sa pérennité financière; que la raison d'être de l'entreprise est de survivre aux intempéries et de croître ; et que l'entreprise doit générer de la richesse pour ses actionnaires*». Le sommet visait donc à présenter aux participants comment intégrer les règles d'éthiques et les principes du développement durable (DD) dans leurs échanges avec leurs partenaires commerciaux locaux et étrangers, et comment une telle démarche peut être source d'avantages concurrentiels. Nous présentons ici le compte-rendu des différents ateliers et des exposés des entreprises recrutées pour l'occasion.

La journée s'ouvrait sur une double conférence. La première intervention, celle de M. Louis Bélanger, professeur de Sciences Politiques à l'Université Laval, visait à introduire le concept de CID. Il est en effet la seule personne au Québec à avoir utilisé le terme dans une conférence publique, dans le cadre d'une journée de suivi au Forum International des Amériques de juin 2008. M. Bellanger note la multiplication des standards de bonne conduite, tant du fait d'institutions internationales que des entreprises elles-mêmes. Les gouvernements seraient

enclins à créer des «standards des standards», afin de réguler ces initiatives. M. Bellanger se questionne sur la dimension politique de ces initiatives envers plus de «durabilité». Il recense trois courants : le «free trade», le «fair trade», et le «sustainable trade». Pour les tenants du «free trade», le libre échange serait lui-même porteur de durabilité. Le phénomène de *race to the bottom* ne se vérifie pas puisque si un marché hausse ses standards de durabilité, les autres marchés vont être incités à rejoindre ces standards. Les standards de DD doivent donc être proscrits puisque constituant des barrières non tarifaires au commerce. Les partisans du «fair trade» argumentent quant à eux que le libre-échange menace la «durabilité» en bouleversant les modes de production locaux et en empêchant la mise en place de règles de bonne conduite par les gouvernements, et qu'il doit donc être contraint pour limiter ses effets néfastes. Pour Louis Bellanger, la volonté des démocrates Américains de revoir les accords de l'ALENA témoignerait de la montée de l'influence des «fair traders» dans leurs rangs. M. Bellanger estime que les bases de ce courant sont protectionnistes, ce qui est inquiétant. Il prône alors le «commerce durable» comme compromis. Le commerce durable prend place lorsque les échanges internationaux génèrent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux à long terme, en compatibilité avec les principes du DD (selon la définition de l'International Institute for Environment and Development). L'Union Européenne aurait déjà mis en place en 1999 une politique d'évaluation systématique des accords de libre-échange en ce sens. Selon Louis Bellanger, le leadership en matière de commerce étant totalement américain, le Canada souffrirait d'une victoire démocrate le 4 novembre : les positions de «fair trade» défendues rendraient en effet l'ALENA inopérable.

La seconde intervention de la conférence d'ouverture fut celle de M. Philippe Bonnet, président de «Damafro International Inc.», une entreprise «fromagère québécoise de tradition européenne». Son entreprise, créée dans les années 80, s'est rapidement développée pour obtenir 50%

de parts de marché du marché canadien des fromages fins. Confrontée à l'étroitesse du marché canadien et à des coûts de production élevés au Québec, l'entreprise s'est lancée dans l'exportation dans les années 90. Damafro s'est ainsi décidé à implanter une usine de production de produits laitiers au Mexique en 2005, afin «d'atteindre le marché américain par le Sud». M. Bonnet est confronté aux défis de la durabilité dans ses opérations. Il admet volontiers que s'implanter à l'étranger est néfaste en termes de création d'emploi pour le Québec. Mais il est constraint de vendre sa technologie et d'opérer à l'étranger, car la production laitière est contingente dans les pays de l'ALENA. Qui plus est, les États-Unis imposent de plus en plus de barrières non-tarifaires, ce qui force les entreprises à trouver des moyens ingénieux pour exporter.

Quatre ateliers ont ensuite eu lieu: deux sur les thématiques générales de l'exportation et deux sur le thème du développement durable, dont nous allons rendre compte ici. Le premier atelier sur la durabilité était intitulé : «Quand développement durable rime avec avantages concurrentiels pour votre entreprise». Il fut animé par Sébastien Trudel, président d'Ellipsos Inc. (cabinet de stratégie en DD) et auteur de l'ouvrage «Arrêtons de pisser dans de l'eau embouteillée» (Prix du livre d'entrepreneuriat France-Québec 2008). Il prône la mise en place de modèles d'affaires durables dans les entreprises, et a pour cela écrit un ouvrage au titre volontairement provocateur. Son argumentaire repose sur un constat simple mais pourtant révélateur : les citoyens québécois paient pour un système très efficace de traitement de l'eau du robinet. Or, c'est cette eau retraitée qui est embouteillée et que nous achetons dans les supermarchés ! Plus généralement, M. Trudel se demande s'il est logique qu'il y ait autant de gaspillage dans un système capitaliste qui se veut efficace. Voitures consommant de l'essence à l'arrêt, emballages utilisés cinq minutes dans toutes leurs vies,... les exemples ne manquent pas pour montrer les aberrations de notre économie capitaliste. Pour M. Trudel, il est nécessaire de procéder à une «nouvelle évolution industrielle» (en référence aux révolutions industrielles du XIX^{ème}), car, même si certains dirigeants le nient, les problèmes environnementaux et sociaux ne disparaîtront pas. Le DD est un compromis : l'objectif est le social, l'environnement une condition et l'écono-

mie est le moyen. Le changement est déjà en marche même s'il reste beaucoup à faire. À cet effet, la diminution des réserves de pétrole va amener la fin d'un mode de vie : la voiture électrique devient par exemple une véritable option. Le développement des rapports annuels de Responsabilité Sociale et de Développement Durable souligne également la prise en compte accrue par les actionnaires des performances environnementales et sociales. Les consommateurs sont de plus en plus prêts à payer plus cher des produits «durables», d'autant que les coûts de ces produits deviennent de plus en plus concurrentiels. Autrement dit, le développement durable devient peu à peu une nouvelle réalité d'affaires, car source d'avantages concurrentiels. M. Trudel montre qu'il est possible pour les dirigeants d'adopter des démarches durables, sur la base de quelques principes : une nouvelle définition de l'efficacité (tenant en compte la performance sociale et environnementale), l'élimination de la notion de déchet, une économie de service, un réinvestissement dans le capital «environnemental» et enfin l'analyse de cycle de vie (ACV)... L'application de ces principes nécessite de la créativité, et les exemples ne manquent pas : biomimétisme, technologies LEED, hydroélectricité au Québec, ... En fin de compte, la difficulté d'une stratégie de DD est d'établir de nouveaux indicateurs, et notamment qualitatifs (car on ne gère pas ce que l'on ne mesure pas). Cette redéfinition du modèle d'affaires et des critères de performance de l'entreprise ne peut finalement pas se faire sans la prise en compte des parties prenantes.

Le second atelier sur le thème de la durabilité était une présentation de l'éco-conception par M. Miguel Garcia, spécialiste en éco-conception et en ACV du Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ). M. Garcia a montré en quoi l'éco-conception, normalisée par la série ISO 14020, est une approche basée sur l'ACV et visant avant tout à maximiser le ratio service/impact d'un produit. L'éco-conception constitue une source d'avantages concurrentiels pour l'entreprise sur plusieurs plans : une baisse des coûts de fabrication, des possibilités d'innovation, un atout promotionnel, un facteur de motivation pour les salariés... L'éco-conception est également un puissant moyen d'anticiper l'arrivée de nouvelles réglementations et de saisir de nouvelles opportunités, en Europe notamment (normes REACH).

La démarche permettrait aux entreprises québécoises de devenir leaders sur le marché européen à l'instar du fabricant québécois de meuble de bureau Teknion qui concurrence le français Steelcase.

Ces deux ateliers ont montré en quoi le DD était non seulement une nécessité pour la société, mais aussi une source potentielle d'avantages concurrentiels pour les entreprises québécoises tant au Québec qu'à l'étranger. Montrer le «business case» reste donc la démarche principale pour intéresser des dirigeants d'entreprise.

Finalement, ce Sommet fut l'occasion pour les professionnels de l'exportation de s'inspirer d'entreprises québécoises «innovantes en terme de développement durable», sélectionnées par le Répex pour son concours «Innovation PME». Les 3 finalistes étaient : l'entreprise Newmerical, l'entreprise Voiture Électrique du Québec et le partenariat PharmAfrican / Fondation Biotechnologie pour le Développement Durable en Afrique (BDA).



Newmerical Technologies International (NTI) développe des logiciels de simulation numérique en mécanique des fluides et offre des services de consultation pour les marchés de l'aéronautique, de l'architecture, de l'automobile et du naval. Les logiciels de Newmerical offrent ainsi des solutions pour résoudre des problèmes d'aérodynamique, de givrage en vol, de transfert de chaleur, d'interaction fluide/structure et d'ingénierie du vent. Certaines compagnies américaines et européennes ayant jusque-là eu un accès gratuit à des technologies développées par la NASA et l'ONERA, ont adopté la technologie Newmerical. Grâce aux logiciels de Newmerical, les avionneurs peuvent optimiser virtuellement leurs composants et procédés, afin de diminuer les besoins en prototypes et mesures expérimentales, réduisant d'autant les coûts économiques et environnementaux. Les principales contributions de Newmerical au développement durable sont donc, sur le plan économique, des possibilités de réduction des coûts d'expérimentation et de fabrication ; sur le plan social, une amélioration de la sécurité aérienne ; et sur le plan environnemental, une réduction des émissions de gaz carbonique et de déchets dus à production de prototypes et d'essais aérien.

Voitures électriques du Québec Inc. est une entreprise qui se donne comme mission de rendre accessibles et abordables les voitures électriques au Québec. L'entreprise opte pour ce faire pour la conversion de voitures existantes en voitures électriques, plutôt que la conception et fabrication complète d'un nouveau modèle de voiture. Le modèle d'affaire de l'entreprise est donc basé sur l'achat de véhicules à essence (pour l'instant uniquement des modèles Mazda 3), dont on retire les composantes reliées au système de propulsion à essence (moteur, réservoir...). Puis l'entreprise y installe un moteur électrique, des batteries, un contrôleur et quelques autres composants électroniques pour en faire une voiture 100% électrique qui n'émet pas de CO₂ et qui ne consomme pas d'essence. Son coût en énergie et en émissions de CO₂ est donc mineur. Le modèle est homologué par la SAAQ et l'entreprise se targue d'un carnet de commande important avant même le début de la production, en janvier 2009. La performance environnementale et économique de l'entreprise se promet donc d'être importante.



VOITURES ÉLECTRIQUES DU QUÉBEC

Le partenariat entre la fondation BDA et l'entreprise PharmAfrican est une collaboration montréalaise qui utilise le modèle d'affaire de *Blended Value*, à savoir une structure d'entreprise duale : l'une à but lucratif et l'autre sans but lucratif. PharmAfrican développe des médicaments à partir de plantes médicinales africaines et des aliments destinés aux programmes alimentaires institutionnels, en collaboration avec la Fondation BDA qui forme des entrepreneurs africains à la culture industrielle de plantes médicinales en Afrique et organise leur financement par un fond de micro-crédit. Le WWF a été mis à contribution pour permettre la préservation d'une réserve de biosphère des plantes utilisées. Le projet s'effectue explicitement dans une perspective de triple reddition de compte : financière, environnementale et sociale et constitue un modèle de prise en compte des parties prenantes. Plusieurs organisations collaborent en effet au projet : les Jésuites de la Province d'Afrique centrale, le World Wildlife Fund, la Fondation du Prince Albert II de Monaco, Lundin for Africa et l'Association for Medicinal Plants Standards. Si



Biotechnologie pour le développement durable en Afrique

tous les détails du projet (étude d'impact environnementale, prise en compte des populations locales) sont encore quelque peu flous, le partenariat Phamafrican/Fondation BDA incarne sans conteste le mieux la prise en compte des trois aspects du développement durable et fut désigné gagnant du concours Innovation PME du Repex.

Les activités de ce sommet des professionnels de l'exportation étaient donc multiples, autour d'un concept qui se voulait unificateur : le Commerce International Durable (CID). Même si l'on voit mal comment le CID pourrait s'affirmer au milieu de la multitude de concepts satellites au Développement Durable et à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, ce sommet a permis de présenter aux exportateurs québécois les enjeux et le potentiel «d'avantages concurrentiels» du DD. La présentation de plusieurs entreprises engagées dans de telles démarches, et notamment le partenariat exemplaire Phamafrican/Fondation

BDA, a témoigné du caractère concret du DD. Faut-il aller jusqu'à voir dans cet évènement le signe d'un réel engagement des entreprises québécoises exportatrices pour le développement durable? La question mériterait d'être approfondie. Il faut toutefois reconnaître que ce sommet a attiré une centaine de participants, un nombre record pour l'évènement, alors que le public des exportateurs est parmi les plus convaincus des bienfaits du libéralisme économique et que le DD représente encore pour beaucoup une barrière à l'échange. Le chemin est donc encore long avant la prise en compte du développement durable comme nouvelle réalité d'affaire, l'engagement des dirigeants et l'évolution des modèles d'affaires. Toutefois, c'est sûrement par la porte de la contrainte imposée par les partenaires (la prise en compte des parties prenantes fut d'ailleurs - étonnamment- absente des débats) que le développement durable s'institutionnalisera et deviendra une réalité pour les entreprises.



Soutenance de thèse

Vous êtes cordialement invités à assister à la soutenance de thèse de Gisèle Belem, candidate au doctorat en sciences de l'environnement sous la direction de Corinne Gendron et de Jean-Pierre Revéret.

« Quelle gouvernance pour la mise en œuvre du développement durable ? L'expérience de l'industrie minière du Mali »

Date : 3 décembre 2008

Lieu: R-3840 Pavillon des sciences de la gestion

Heure: 14h00



Invitation

Responsabilité sociale et développement international : l'entreprise est-elle la solution ?

Conférencier invité :
Prof. Michael Hopkins

La défaite des gouvernements et des organisations non-gouvernementales à sortir les populations défavorisées du sous-développement et de la pauvreté amène l'auteur Michael Hopkins, à travers son dernier ouvrage intitulé « Corporate Social Responsibility & International Development : Is Business the Solution ? », à établir un lien direct entre le rôle du secteur privé et l'atteinte de l'objectif de développement international. La solution résiderait entre autres dans les programmes de responsabilité sociale des grandes entreprises.

Cette conférence sera l'occasion pour M. Hopkins de présenter son ouvrage et d'échanger avec le public sur les questions qu'il soulève.

Le jeudi 11 décembre 2008
De 12 h 30 à 14 h
Salle des Boiseries, local J-2805
Pavillon Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est
Métro Berri-UQAM

Entrée libre

Responsable :
Julie Lafortune,
(514) 987-3000 poste 3362,
lafortune.julie@uqam.ca

zerofootprint™

Le site Internet du mois : www.zerofootprint.ca

Zerofootprint est une organisation à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de la vente de crédit de carbone. Fondé en 2005 par le Dr. Ron Dembo, Zerofootprint permet de compenser les émissions de gaz à effet de serre par la création de puits de carbone découlant de la plantation ou la restauration de forêts. Les crédits proposés sont certifiés par un biologiste indépendant suivant la méthodologie ISO 14064 partie 2. Cette méthodologie décrit les lignes directrices permettant la quantification des réductions d'émissions. Le site de Zerofootprint offre un outil élaboré permettant de quantifier les émissions personnelles et offre des services d'accompagnement pour rendre des organisations ou entreprises carboneutres.



NOTEZ CET ÉVÉNEMENT À VOTRE AGENDA :

CONFÉRENCE « ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET DROITS DES FEMMES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE : DÉFIS ET PERSPECTIVES »

À Montréal, les 19 et 20 janvier 2009.

À la lumière du contexte actuel, profondément marqué par l'agenda de l'efficacité de l'aide, cette conférence sera un lieu privilégié pour débattre des questions suivantes :

- Où en est le Canada dans son engagement pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes?
- Comment la politique en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI se traduit-elle dans les programmes et projets de développement, en particulier ceux mis en œuvre par les organisations de coopération internationale canadiennes?
- Comment pouvons-nous renouveler l'engagement de la coopération canadienne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour les droits des femmes?

Cette conférence est conçue de façon à favoriser un renouvellement des pratiques, à faire ressortir des pistes d'action collectives et à mobiliser les différents acteurs présents autour des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Événement bilingue avec interprétation en simultanée les deux journées.

**Tous les détails concernant cet événement vous seront envoyés
au cours des prochaines semaines !**

Informations : Rita Soares Pinto : conference.egalite@gmail.com
Fréda Thélusma : fthelusma@aqoci.qc.ca (514) 871-1086, poste 207

Événement organisé par le Programme Global Youth fellowship de la Fondation Walter & Duncan Gordon et le Comité Québécois Femmes et Développement de l'AQOCI en collaboration avec le CCCI et SUCO; et avec l'appui financier de l'ACDI, Patrimoine Canada et de la CSN.

MERCI DE DIFFUSER LARGEMENT!

La Conférence sur le climat : chronologie d'un accord international

Par François Décarie-Gilardeau

Adjoint de recherche, Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable -UQAM

Les négociations internationales sur les changements climatiques visent à minimiser les déséquilibres écologiques provoqués par le dérèglement du climat. Déjà en 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, 186 chefs d'État se sont mis d'accord pour signer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La première Conférence des Parties (COP) signataires de la Convention s'est tenue à Berlin en 1995. Les pays s'entendirent sur le Mandat de Berlin, qui cherchait à établir des engagements solides et détaillés pour les pays industrialisés, principaux producteurs de gaz à effet de serre. Ce qui donna lieu en 1997 au célèbre Protocole de Kyoto. Il faut comprendre que le Protocole de Kyoto n'est que la première étape d'un long processus visant à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour ensuite les diminuer globalement et éviter une catastrophe écologique aux êtres vivants de la planète.

La Convention Cadre (CCNUCC)

Lorsque le 9 mai 1992 les pays se joignent à la CCNUCC, ils reconnaissent les changements climatiques comme une problématique environnementale urgente. Les Parties sont alors « résolues à préser-

ver le système climatique pour les générations présentes et futures » (CCNUCC, 1992 : 4) et conviennent que les changements climatiques auront des effets néfastes sur la « résistance ou la productivité des écosystèmes naturels ou aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme ».

L'objectif ultime de la Convention Cadre est de « stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique » (*Ibid* : 5). D'ailleurs, c'est de l'intérieur de celle-ci que provient le principe de « responsabilités communes mais différenciées » (*Ibid* : 5) des Parties. Ce principe signifie

que tous partagent la responsabilité d'agir, mais que les manières de le faire seront adaptées à la capacité économique de chacun des pays. Cet énoncé demeure fortement contesté par les États-Unis et dans une moindre mesure par le Canada. Les Parties doivent se rencontrer au moins une fois par an en session ordinaire. C'est l'organe suprême de décision de la CCNUCC.



Le Protocole de Kyoto

La CCNUCC entre en vigueur en 1994 et dès lors, les pays s'entendent sur la nécessité d'adopter des règles plus contraignantes pour les pays industrialisés. En 1995, le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) dépose un deuxième rapport : il insiste sur la mise en place de mesures politiques fortes. Le *momentum* est bon et en 1997, le Protocole de Kyoto est accepté lors de la COP-3.

Le Protocole de Kyoto est un texte de loi qui établit des cibles de réduction ou de plafonnement de GES pour une liste de pays industrialisés (dits de l'Annexe 1). Il établit des processus de suivis, propose des mécanismes d'échange ayant pour but de réduire les coûts de réduction d'émissions. Les pays ciblés par les objectifs du Protocole de Kyoto doivent réduire globalement leurs émissions de 5 % sous le niveau d'émissions émises en 1990 (année de référence), ceci durant la période d'engagement qui a lieu de 2008 à 2012. Cette cible s'établit à 6 % pour le Canada.

Le Protocole établit également trois mécanismes de flexibilité, dont le Mécanisme de développement propre (MDP/CDM en anglais), qui a pour objectif de permettre un développement économique moins polluant aux pays non inscrits sur l'annexe I, tout en permettant aux pays de l'annexe I de remplir leurs objectifs chiffrés. Ces derniers peuvent obtenir des « crédits d'émission certifiés » pour des projets réalisés dans des pays en développement.

Pour entrer en vigueur, le Protocole de Kyoto devait être ratifié par 55 pays, responsables de 55% de toutes les émissions de gaz à effet de serre de la planète.

L'Accord de Marrakech

Le passage de l'an 2000 fut difficile pour le protocole de Kyoto. De plus, avec l'arrivée au pouvoir de Georges W. Bush à la Maison Blanche, très peu étaient optimistes. Dans les faits, le refus des États-Unis de ratifier la Convention-cadre

donna un droit de veto *de facto* à la Russie et au Japon, tout en accroissant considérablement le pouvoir de l'Australie et du Canada.

À la 7^{ème} COP à Marrakech, au Maroc, les pays se sont entendus sur le calcul des émissions, c'est ce qu'on a appelé l'Accord de Marrakech. De plus, les mécanismes de flexibilité ont été modifiés pour permettre à un pays de comptabiliser dans son bilan des coupures d'émissions auquel il a contribuées. Il engage les Parties à mettre en place avant 2008 des systèmes servant à estimer les émissions et les puits de carbone.

Le chemin vers Copenhague

C'est le 16 février 2005 que le Protocole est officiellement entré en force, appliquant les objectifs de réduction légalement contraignants.

En décembre 2005 avait lieu à Montréal, sous la présidence du Ministre de l'Environnement de l'époque Stéphane Dion, la 11^{ème} COP, de même que la 1^{ère} Rencontre des Parties du Protocole de Kyoto (MOP). Réunissant l'ensemble des pays ayant ratifié le Protocole de Kyoto, la rencontre de Montréal a lancé les négociations en vue d'une future entente internationale après 2012, soit après la dernière année d'application du Protocole de Kyoto. Comme précédemment, la participation des États-Unis demeurait une priorité et, pour l'encourager, les pays en développement ont accepté de s'engager formellement dans une nouvelle entente.

Après d'intenses négociations à Bali en 2007, les parties ont établi un agenda de négociations pour des engagements post-Kyoto. Pour y arriver, deux groupes de travail *Ad Hoc* opèrent en parallèle. Le premier doit veiller à la continuité de la CCNUCC au travers l'action coopérative à long terme. Le deuxième doit principalement établir les futurs engagements pour les parties de l'Annexe I.

C'est à Poznan que se fait le bilan de cette première année de négociations et aussi une deuxième revue du Protocole de Kyoto.

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca
Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : François Décarie-Gilardeau.

Rédactrice adjointe : Cherryl Andrée de la Porte

Collaborateurs : Corinne Gendron, Cherryl Andrée de la Porte, Marie Hanquez.

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.